



Dans ce bulletin:

- Avant-propos de la Directrice Exécutive du SI, Ileana Bello
- DEI-France: Réunion générale annuelle
- Actualité de DEI-Japon
- Examen Périodique Universel - Italie et Bolivie
- Une journée consacrée aux droits de l'enfant lors de la 13ème session du Conseil des droits de l'homme
- Marta Santos Pais, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de « Violence Against Children » présente son premier rapport au Conseil des droits de l'homme et rencontre des ONG à Genève
- Visite aux Pays-Bas de la section de DEI
- Rencontre avec DEI-Suisse
- L'antenne DEI - Sri Lanka a changé d'adresse

Bienvenue aux lecteurs du bulletin de Défense des Enfants International

Avant-propos de la Directrice Exécutive du SI, Ileana Bello

Chers amis,
Alors que mon troisième mois chez DEI-IS touche à sa fin, je commence à me sentir de plus en plus intégrée dans le mouvement et à me familiariser avec le fonctionnement du SI. Ces deux derniers mois ont été aussi intenses que productifs. J'ai eu la chance de rencontrer bon nombre de personnes qui composent les sections, ce qui m'a permis d'associer des visages à des noms et de renforcer nos relations. J'ai eu la chance, en effet, de rencontrer certains représentants d'Israël, des Pays-Bas, de la Suisse et, étonnamment, une importante délégation de la section du Japon qui était jusque-là suspendue, mais qui semble désormais engagée à nouveau dans le mouvement.

Du point de vue des activités de plaidoyer et de lobbying, mars 2010 a été très intense pour le SI. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a tenu sa 13ème session entraînant une forte activité pour les OING. DEI a assuré sa présence lors des principales réunions de la session et a participé à plusieurs événements parallèles organisés par

différentes organisations/institutions.

DEI a travaillé activement pour que la journée annuelle sur les droits de l'enfant, célébrée le 11 mars, soit aussi significative que possible. Nous avons présenté une déclaration orale conjointe avec l'OMCT sur la violence contre les enfants dans les lieux de détention et nous avons cosigné une autre déclaration lue lors de la discussion du Groupe d'experts sur la violence dans les écoles et les familles. Le Conseil des droits de l'homme a également adopté une importante résolution qui représente un premier pas vers la rédaction d'un Protocole facultatif supplémentaire à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la procédure de communication. (www.defenceforchildren.org)

Je suis impatiente de rencontrer d'autres sections et de connaître autant que possible leurs activités, leurs espoirs et leurs regrets et je suis également prête à soutenir DEI dans son désir d'influencer plus de changements de politique.

Avec tout mon respect,
Ileana

DEI-France: Réunion générale annuelle

Le 6 mars, DCI-France a tenu sa réunion générale annuelle, rassemblant ses membres, partenaires et autres parties prenantes. Les membres ont ainsi pu aborder des thèmes importants, et décider de

l'orientation et des priorités de l'association pour les cinq années à venir. Ils ont également procédé à des élections statutaires, afin notamment de renouveler un tiers des membres du conseil d'administration.



Mars 2010

Vol. 8, No. 2

Actualité de DEI-Japon

Vous vous en souvenez sans doute, la décision de suspendre les activités de DCI-Japon avait été prise lors du dernier IGA à Bruxelles parce que DCI-Japon avait interrompu toute communication avec le secrétariat international. On avait supposé que l'antenne avait cessé toute activité. En réalité DCI-Japon a non seulement continué d'exister, mais a coordonné le projet de l'ONG sur la mise en place du CRC dans leur pays, récemment présenté auprès du Comité pour les Droits de l'Enfant. Pour cette raison, DCI-Japon a été invité par le groupe ONG sur le CRC à représenter l'alliance ONG japonaise à la pré-session du CRC qui s'est tenue en février à Genève.

C'est à l'occasion de cette réunion que le contact entre IS et DCI-Japon a pu être rétabli. La réunion qui a eut lieu s'est avérée constructive car elle a permis de discuter de la future affiliation de l'antenne au groupe, ainsi que de sujets essentiels en rapport avec les droits de l'enfant au Japon.

L'antenne japonaise a réaffirmé son souhait d'appartenir au mouvement DCI et de rétablir un échange d'informations de régulier. Le IEC discutera de cette situation dans les mois à venir afin de déterminer les conditions d'une réintégration officielle.



Examen Périodique Universel – Italie et Bolivie

L'Examen Périodique Universel de l'Italie a eu lieu le 9 février 2010. La délégation de l'Etat était dirigée par M. Vincenzo Scotti, Vice-ministre des Affaires Etrangères. Deux préoccupations majeures sont ressorties de cette examen. Premièrement la situation de certaines minorités ethniques, en particulier les communautés rom et sinti, deuxièmement la nécessité d'améliorer les conditions dans tous les centres de détention du pays. L'Allemagne a en effet cité le rapport du Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui mentionne les problèmes dans le système de justice pour mineurs.

Les recommandations finales étaient les suivantes:

- Mettre en place un médiateur et un plan d'action national pour les enfants, et assurer une formation spéciale

pour les enseignants en charge d'enfants handicapés.

- Faire des efforts pour prévenir et éliminer la violence contre les enfants et la discrimination.
- Prise en charge de la déjudiciarisation dans le système de justice pour mineurs pour rendre la privation de liberté une mesure de dernier recours.
- Mettre en œuvre la loi 91/1922 pour garantir les droits de tous les enfants nés en Italie.

L'Examen Périodique Universel de la Bolivie a eu lieu le 10 février 2010 avec, à la tête de la délégation de l'Etat, Mme Nardy Suxo, Ministre de la Transparence institutionnelle et de la lutte contre la corruption. La Bolivie a été félicitée pour

www.dci-is.org



Examen Périodique Universel *(suite de la page 2)*

son travail de lutte contre l'analphabétisme et encouragée à poursuivre ses efforts, ainsi qu'à améliorer l'accès à l'éducation pour les filles et les enfants autochtones. De nombreux Etats ont cependant soulevé leurs préoccupations concernant la nécessité de combattre la violence contre les enfants, le travail forcé et la traite, ainsi que la nécessité d'améliorer les conditions de détention des mineurs.

Les recommandations finales étaient les suivantes:

- Mettre en œuvre la nouvelle loi sur la vente d'enfants, l'exploitation sexuelle et la traite; prendre des mesures spécifiques pour lutter non seulement contre la traite et la violence domestique contre les femmes et les enfants, mais aussi contre le travail des enfants et les châtiments corporels.
- Mettre en place un médiateur pour les enfants ainsi qu'une stratégie nationale pour l'éducation aux droits de l'homme dans les écoles.
- Renforcer la mise en œuvre des

lignes directrices pour l'accueil des enfants.

- Travailler à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des enfants autochtones.
- Poursuivre les efforts visant à assurer l'égalité des chances pour les filles et les femmes dans l'éducation, l'accès à l'emploi, le logement et les conditions de travail.
- Améliorer les conditions de détention, en particulier pour les femmes et les enfants, et renforcer l'éducation, la formation, la santé et les services de nutrition en prison.
- Assurer la séparation des enfants et des adultes dans les centres de détention, et prendre les mesures nécessaires pour réduire l'utilisation de la détention préventive.
- Envisager de solliciter une assistance technique dans le domaine de la justice pour mineurs et des programmes de réinsertion pour les enfants exploités, et suivre l'Étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

Une journée consacrée aux droits de l'enfant lors de la 13ème session du Conseil des droits de l'homme

Le 10 mars 2010, le Conseil des droits de l'homme a tenu sa troisième réunion annuelle consacrée au droit de l'enfant. Cette séance, d'une journée entière, portait plus particulièrement sur la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Le débat de la matinée se concentrait sur les diverses manifestations de violence sexuelle à l'encontre des garçons et des filles dans les cinq environnements qui constituent le cadre de vie d'un enfant : la maison, l'école, les centres de soins et les systèmes judiciaires, le lieu de travail et la communauté. Du temps supplémentaire a été spécialement dédié au cas des enfants en situations d'urgence et de conflit.

Plusieurs intervenants se sont exprimés au cours de la matinée : Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire Général sur la violence à l'encontre

des enfants ; Tim Ekesa, Directeur de l'Alliance Kényane pour la promotion de l'enfant ; Manfred Nowak, Rapporteur spécial sur la torture ; Lena Karlsson, Directrice de l'Initiative pour la protection de l'enfant de Save the Children et Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire Général pour les enfants dans les conflits armés.

Mme Santos Pais a lancé un appel aux Etats pour la mise en place de stratégies nationales visant à combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, en particulier la violence sexuelle. Elle a énoncé, avec ses co-panélistes, une série de mesures permettant d'y parvenir. M. Ekesa a, pour sa part, attiré l'attention sur l'importance d'impliquer les garçons et les filles en encourageant



Mars 2010

Vol. 8, No. 2

Une journée consacrée aux droits de l'enfant

(suite de la page 3)

leur participation dans le mouvement contre la violence sexuelle. M. Nowak a, quant à lui, souligné le besoin de politiques d'Etat claires, axées sur la prévention, qui assureraient par exemple la stricte séparation des enfants et des adultes dans les centres de détention. Mme Santos Pais a ensuite insisté sur le fait qu'il était essentiel de se concentrer davantage sur les causes premières de la violence sexuelle afin de la prévenir, plutôt que de porter l'effort sur les manières de gérer la violence une fois qu'elle a eu lieu.

Au cours du dialogue interactif, un certain nombre d'Etats ont échangé sur leurs pratiques et fait connaître les services spécialisés qu'ils avaient mis en place, tels que des numéros verts qui proposent de l'aide aux jeunes et aux ombudsmen pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.



Mme Cécile Trochu Grasso a fait part de son inquiétude dans une déclaration qu'elle a faite au nom de multiples organismes : DEI, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), ECPAT International, le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), la Fédération internationale Terre des Hommes, Plan International, SOS Kinderdorf (qui possède le statut consultatif ECOSOC), Child Rights Information Network (CRIN), African Child Policy Forum et le groupe des ONG pour la convention des droits de l'enfant (qui ne possède pas le statut ECOSOC). En effet, il est à craindre que le nombre de violences sexuelles dans les lieux de détention soit « très probablement supérieur aux chiffres qui sont communiqués au grand public ». Dans le rapport "Kids Behind Bars" publié en 2003, il avait déjà été stipulé que les enfants retenus dans des lieux de détention pour adultes ont cinq fois plus de chances d'être confrontés à la violence sexuelle

que ceux détenus dans des établissements pour mineurs.

Représentant le même groupe d'ONG, Mme Trochu Grasso a exposé aux Etats membres du Conseil des droits de l'homme les recommandations suivantes :

1. Rassembler et mettre en commun toutes les données éparses qui traitent de cas de violence sexuelle, partout où les enfants sont privés de liberté.
2. Mettre en œuvre les recommandations de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants relatives aux "institutions judiciaires", en prenant des mesures spéciales sur :
 - les alternatives à la détention,
 - la qualité et la formation des personnels,
 - l'accès à des mécanismes de plaintes et d'investigation efficaces,
 - la poursuite des auteurs de violences et
 - un meilleur accès et un contrôle efficace et indépendant de tous les lieux où des enfants sont détenus. Solliciter auprès des agences des Nations Unies compétentes une étude sur l'étendue des violences sexuelles sur les enfants emprisonnés, ses causes et ses conséquences, en vue de formuler des recommandations.

En marge de cette journée de réflexion, la publication et l'entrée en vigueur des "Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la violence" ont fait l'objet d'une table ronde dans l'après-midi. Ces lignes directrices sont basées sur les recommandations du Comité des droits de l'enfant et sur l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

Cette manifestation a été suivie d'un deuxième débat portant sur la prévention de la violence sexuelle faite aux garçons et aux filles et les réponses à y apporter. Sont intervenus : Susana Villarán de la Puente, membre du Comité des droits de l'enfant ; M. Victor Karunan, Chef du département développement et participation des adolescents à l'UNICEF ; Mme Najat M'jid Maalla, Rapporteur Spécial sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la



Mars 2010

Vol. 8, No. 2

Une journée consacrée aux droits de l'enfant

(suite de la page 4)

pornographie mettant en scène des enfants ; Mme Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe et Mme Eliana Restrepo, Directrice adjointe de PLAN, en Colombie. Les débats se sont orientés en grande partie vers la nécessité de mesures législatives de protection, telles que fixer un âge minimum légal

pour le mariage ou développer des stratégies multisectorielles en réponse à la violence sexuelle. M. Karunan a souligné que la participation des enfants est non seulement une nécessité mais aussi un atout pour faire évoluer la situation de façon positive: « Les enfants sont les meilleurs avocats contre la violence. »

Marta Santos Pais, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de « Violence Against Children » présente son premier rapport au Conseil des droits de l'homme et rencontre des ONG à Genève

Marta Santos Pais a débuté son mandat en tant que Représentante Spéciale du Secrétaire Général (RSSG) de « Violence against Children » [Violence contre les Enfants] en septembre dernier. Elle s'est rendue à Genève du 15 au 19 mars afin de présenter son premier rapport au Conseil des Droits de l'Homme (CDH). Elle a également présenté un exposé à l'occasion de la journée du CDH sur les droits de l'enfant, participé à de nombreuses conférences et activités sur le thème de la violence faite aux enfants et pris part à des réunions avec des ONG. Tout au long de la semaine, Mme Santos Pais a montré sa passion et son engagement en faveur de l'arrêt de toute violence à l'égard des enfants et a appelé les Etats-membres, les ONG et les agences de l'ONU à une plus grande collaboration et à un soutien renforcé pour son mandat.

Premier rapport annuel

Dans son premier rapport, Melle Santos Pais retrace l'histoire menant à la création de son poste et rappelle la portée de son mandat. Elle se base sur les recommandations suggérées par les Nations-Unies dans son enquête sur la violence faite aux enfants, pour préciser l'objectif et les domaines de priorité de son travail ainsi que les stratégies qu'elle a l'intention de mettre en pratique afin de progresser dans la mise en œuvre de son mandat.

Au cours des deux prochaines années, la priorité sera donnée au progrès dans

trois domaines stratégiques clés, à savoir 1) le développement dans chaque état d'une stratégie détaillée concernant la violence faite aux enfants. 2) l'introduction d'une loi nationale explicite bannissant toute forme de violence et 3) l'amélioration des données recueillies à l'échelle nationale, ainsi que l'analyse, la diffusion et la recherche dans ce domaine.



Rencontre avec les ONG (dont DEI)

Lors de sa visite à Genève, la RSSG s'est réunie avec des ONG, des organismes de l'ONU, et d'autres partenaires. DEI la rencontrée à deux occasions : lors de sa réunion avec le Comité Consultatif sur la « Violence faite aux Enfants » (dans lequel DEI est représenté par la présidente par Virginia Murrillo Herrera de DEI -Costa Rica) - voir encadré pour une courte présentation - et plus tard lors de sa réunion avec le groupe travaillant sur le thème « Enfants et Violence » basé à Genève (siège du SI).

A chaque fois, Mme Santos Pais a rappelé l'importance d'une forte collaboration et d'un échange d'informations avec les

ONG du monde entier, ainsi que la priorité donnée aux trois domaines stratégiques.

[Cliquez ici pour télécharger le rapport complet en anglais \(format pdf\)](#)

www.dci-is.org



Mars 2010

Vol. 8, No. 2

Marta Santos Pais (suite de la page 5)

Le SI a présenté à la RSSG le rapport «Mettre fin à la violence sur les enfants dans les systèmes juridiques», et a rappelé l'importance de mettre l'accent sur la violence faite aux enfants en détention.

DEI continuera à soutenir le travail

de la RSSG en participant aux groupes de pression des ONG à Genève et partout dans le monde, dans le but de pérenniser son travail et d'obtenir le renouvellement de son premier mandat de trois ans.

A propos du Comité Consultatif des ONG pour la poursuite de l'enquête de l'ONU sur la violence faite aux enfants :

L'Assemblée Générale des Nations-Unies ayant pris la décision de s'adresser au Secrétaire Général pour qu'il conduise une enquête sur la violence faite aux enfants, des ONG internationales sur les droits des enfants se sont réunies en un conseil indépendant afin de soutenir l'enquête et en particulier l'expert indépendant mandaté pour la diriger.

Durant la phase préliminaire de l'étude, la « Commission Consultative » a collecté et fourni les informations sur les divers thèmes de l'enquête, a soutenu l'expert indépendant dans son travail et a également organisé une session consultative sur l'un des 5 sujets de l'enquête : la violence dans les établissements spécialisés (médicaux et judiciaires).

Une fois l'enquête terminée et présentée officiellement par le Secrétaire Général, la Commission Consultative a été dissoute et remplacée par le **Conseil Consultatif chargé du suivi de l'enquête de l'ONU sur la « Violence faite aux Enfants »** (ONG), ayant pour objectif la mise en œuvre des recommandations proposées dans le rapport.

Ce nouveau consortium d'ONG offre une plus grande représentation géographique, regroupant des ONG régionales et internationales. La sélection rigoureuse des ONG a impliqué une procédure participative pour la désignation de leurs représentants. Le Conseil Consultatif a fait pression pour la nomination d'un RSSG au sein de l'organisation « Violence faite aux Enfants » et s'est donné pour mission de soutenir la tâche de Melle Santos Pais dès le début de la prise de son mandat, en apportant son conseil et en fournissant des informations.

DEI a été membre de l'organisation depuis le début, d'abord de la Commission Consultative puis du « Conseil Consultatif International ». Les autres membres du Conseil Consultatif sont : ECPAT ; World Vision ; CRIN ; Save the Children; Human Rights Watch ; Global Initiative to end Corporal Punishment ; Plan International; World Organization Against Torture-OMCT ; WAO Afrique ; Red por los Derechos de la Infancia ; Child Help Line ; Children's Rights Center ; Child Workers concerned center –CWIN ; The Cradle Children's Foundation ; Center for the Promotion, Advocacy and Protection of Children's Rights Foundation Inc ; et le Conseil Arabe pour l'Enfance et le Développement.

DEI s'est engagé à contribuer à la mise en place des recommandations formulées dans l'enquête et plus spécifiquement celles visant à « Mettre fin à la violence dans les systèmes juridiques »

Le « Kit on Violence » [Kit sur la Violence], la Conférence Internationale à Bruxelles en 2008 et le rapport rédigé par le SI en 2009 sur les stratégies de suivi des ONG sont des initiatives faisant suite aux recommandations préconisées par les Nations Unies.

www.dci-is.org



Mars 2010

Vol. 8, No. 2

Visite aux Pays-Bas de la section de DEI

Le lundi 15 mars le Secrétariat International et certains représentants du CEI ont rendu visite à notre section à Leiden.

Cette visite était l'occasion de voir le magnifique bureau où la section a récemment emménagé et de rencontrer le directeur intérimaire ainsi que certains autres membres du personnel. Le bureau est situé dans un bâtiment historique, réhabilité par un philanthrope néerlandais, qui le loue - pour un montant raisonnable - à des organisations s'occupant des droits de l'enfant et de la protection des enfants.

Par un heureux hasard, cette réunion a coïncidé avec une journée spéciale pour le bureau de DEI. En effet, le nom de l'organisation apparaissait sur la première page d'un journal national pour sa campagne au niveau du Conseil de l'Europe sur les enfants sans-papiers et les enfants demandeurs d'asile. De nombreuses émissions de radio ont



également voulu interviewer Carla van Os, qui fait partie des promoteurs de la campagne. Pour plus de détails :

<http://www.defenceforchildren.nl/p/43/522/mo89-mc97/english>



Rencontre avec DEI-Suisse

DEI Suisse, dont les bureaux se trouvent juste à côté du Secrétariat International à Genève, a finalement eu la chance de rencontrer la nouvelle directrice. Cette réunion - la première rencontre officielle entre la section et le Secrétariat International - était destinée à renforcer la coopération sur la justice pour mineurs. DEI Suisse est très engagé dans la réforme de la justice pour mineurs en Suisse. Actuellement la section est

entraîné de mettre en place un projet financé par la Loterie Romande et travaille sur la rédaction d'un rapport alternatif au CRC de l'ONU (bien que le gouvernement suisse soit encore hésitant à présenter l'officiel!). Si vous voulez en savoir plus sur cet article, visitez leur site Web à l'adresse suivante:

<http://www.dei.ch>

www.DCI-is.org



Contributeurs:

Ileana Bello

Annelaure Bornand

Kate Stevenson

Anna Volz

.....

Édition:

Annelaure Bornand

.....

Mise en page:

Annelaure Bornand

.....

Traduction:

Annelaure Bornand

Layla de Chabot

Carine Freund

.....

Mars 2010

Vol. 8, No. 2

L'antenne DEI-Sri Lanka a changé d'adresse :

Nouvelle adresse: Defence for Children International - Sri Lanka

Attn: Ananda Seneviratne

153 BASL BUILDING

Mihindu Mawatha

Colombo 12

SRI LANKA

Tel: (+941) 239009 2

Email: dcilanka@sltnet.lk

International Secretariat

Case postale 88

CH-1211 Geneva 20

Tel: +41 22 734 05 58

Fax: +41 22 740 11 45

communications@dcis-is.org



Veillez SVP noter que les articles de ce bulletin sont des contributions individuelles des sections nationales de DEI et du Secrétariat International, et en tant que telles, elles ne reflètent pas la position officielle des membres du CEI ou du mouvement dans son ensemble.